

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Sam Grant, Ewan Sauves, Colette Leb Elbaz, Nathan Saleh, Simon Shabat, Jessica Benoualid, David Krespil, Ilana Sofia Abergel, Jonathan Levy, Romy Philip, Yoram Perez

CONDOLÉANCES

Nos sincères condoléances à Marcel Benamron pour le décès de sa mère, Simha bat Louna Z"l et à toute la famille.

REMERCIEMENTS

Merci à notre bénévole Isaac Sevy pour son aide auprès des aînés de la communauté Or Shalom, qui ont sollicité l'aide de la synagogue, en leur apportant leur épicerie en ces temps difficiles.

NAHALA / YAHRZEIT

Mardi 21 avril / 27 Nissan
Moïse Naim zl, père de Mario Naim

Jeudi 23 avril / 29 Nissan
Zohara Rosine bat Haviva zl, soeur de Meyer Elbaz



Bulletin OR SHALOM

18 avril 2020 / 24 Nissan 5780

SHABBAT SHALOM !

HORAIRE DES OFFICES SHABBAT

Allumage des bougies: 19h26
PRIÈRES À LA MAISON
Minha/Kabalat Shabbat: 19h15

Minha/Seouda Shlishit/Arvit: 19h20
Sortie du Shabbat: 20h32

JOURS DE LA SEMAINE

Lundi / Mardi / Merc. / Jeu. /
Dim.: 19h15

SHEMINI



CERTAINS POINTS SAILLANTS

- Décès de Nadab et Abihu, fils d'Aaron
- Lois sur la Casheroute
- Certaines règles de pureté

Livre brun – p. 246 | English Artsroll – p. 588 | Artsroll français – p. 626

ASSURANCES MALADIES GRAVES ASSURANCE-VIE

Protégez l'avenir de votre famille.
Je peux vous aider.



Meyer Elbaz
514 651-5701
meyer.elbaz@sunlife.com
www.sunlife.ca/meyer.elbaz

Discutons de vos options

Assurance-vie et santé • Assurances maladies graves
Assurance-invalidité • Assurance soins de longue durée
Assurance prêt hypothécaire • REER/FERR • REEE
Fonds communs de placement



www.orshalomddo.com | www.facebook.com/OrShalomDDO
514.624.0034 | 96, rue Fredmir, D.D.O. (Qc) | info@orshalomddo.com



Conseiller en sécurité financière, Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.†, cabinet de services financiers
Représentant en épargne collective, Placements Financière Sun Life (Canada) inc.†, cabinet de courtage en épargne collective
†Filiales de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie - La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie 2019.

UN MOT SUR LA PARACHAT

Shémini : 3 trésors sur la Parachat

Chacun ses lois

La Parachat de cette semaine énumère les animaux permis et interdits à la consommation.

Si le peuple juif est le peuple d'Hachem, pourquoi est-il restreint au niveau de la consommation des animaux alors que les autres nations peuvent consommer toutes les sortes d'animaux qu'elles désirent ?

Prenons l'exemple de deux amis qui habitent le même village. Un jour, la même maladie les atteignit tous les deux. Le médecin du village, ne sachant pas comment les soigner, décida d'appeler un médecin spécialisé dans ce domaine. Ce dernier se rendit chez le premier malade et lui préconisa de manger toutes sortes d'aliments, sans aucune exception. Ensuite, il recommanda au second malade une liste bien précise d'aliments autorisés pour son traitement, ainsi qu'une autre liste contenant des aliments strictement interdits à la consommation.

Le second malade s'étonna et demanda au médecin : « Pourquoi n'avez-vous rien interdit à mon ami contrairement à moi, alors que nous souffrons de la même maladie ? »

Le médecin lui répondit : « L'état de sante de votre ami est bien plus grave que le vôtre. Malheureusement, il va mourir dans quelques jours. C'est pourquoi je lui ai permis de manger ce qu'il voulait. En revanche, votre état de sante peut s'améliorer, vous pourrez même vivre encore de nombreuses années si vous respectez mes consignes... »

De la même manière, Hachem a promis au peuple d'Israël un monde futur différent de celui des non-juifs, car l'interdiction de consommer certains animaux ne fait pas partie des 7 lois Noa'hides que les non-juifs doivent respecter afin d'accéder à leur propre monde futur. C'est la raison pour laquelle tous les aliments leur sont permis.

En revanche, D.ieu a donné 613 lois aux juifs dont celle de se limiter dans leur nourriture, afin d'accéder au monde futur qui les concerne !

Le danger de l'habitude

« Ne souillez pas vos âmes par toutes ces créatures rampantes... » (Vayikra, 11, 43)

Nos Sages enseignent : « La faute impurifie le cœur de l'homme ». Cela est particulièrement valable lorsque l'homme consomme des aliments interdits par la Torah. Son cœur est alors touché et il devient moins sensible aux paroles de la Torah.

Afin de mieux comprendre, le 'Hafets 'Haïm rapporte l'exemple suivant :

Un parfumeur, ayant fait faillite, décida d'ouvrir un magasin de teinturerie. Au début, il ne pouvait pas supporter l'odeur des produits chimiques, mais avec le temps, il s'y habitua au point de travailler jour et nuit dans son magasin. Il finit même par oublier qu'un jour, il avait été parfumeur...

De la même manière, lorsqu'une personne s'habitue à consommer des aliments non-Cachères, à la longue, elle ne verra plus aucun problème à cela et se désensibilisera complètement de cette grave faute. Il lui sera alors très difficile d'en détacher...

Les conséquences de la Cacheroute

« Ne souillez pas vos âmes par toutes ces créatures rampantes... » (Vayikra, 11, 43)

Le Midrach raconte qu'Elicha ben Abouya (le maître de Rabbi Méir Baal Haness) était un grand Sage en Torah. Il était un érudit unique pour son époque et il connaissait tous les secrets de la Torah. Malgré tout, à une certaine période de sa vie, il devint un hérétique. Comment cela est-il possible ?

On raconte que lorsque sa mère était enceinte, elle fut attirée par l'odeur alléchante d'un repas non-Cachère provenant d'un endroit idolâtre. Ne résistant pas à la tentation, elle finit par goûter un peu de ce plat.

Ce petit goût, a priori insignifiant, s'infiltra dans son embryon et provoqua que ce géant en Torah finit par s'écarter du droit chemin.

A l'inverse, Hachem fit un miracle en permettant à Sarah Iménou d'allaiter des centaines d'enfants afin de prouver à tous qu'elle n'était pas stérile, et qu'Its'hak était bien son fils. Le Midrach raconte que par la suite, tous ces enfants se sont convertis au judaïsme...

Voici donc deux exemples dans lesquels nous constatons la forte influence que peut avoir la nourriture sur notre âme. Soyons vigilants sur la Cacheroute !

Par Rav Mordékhai STEBOUN

A WORD ON THE PARASHAT

The Snake in the Middle

Why is the word snake right in the middle of the Torah?

The Talmud teaches us that the middle letter in the Torah is in the Hebrew word "gachon" (Lev. 11:42) "snake" that is found in this week's Torah portion. The snake symbolizes our negativity, cynicism, and indifference, all of those qualities which are the exact opposite of what we should be developing in ourselves.

This negativity, this snake, is surrounded on all sides by the Torah -- by optimism, purity, and Godliness. We sometimes have a tendency to focus on the negative in our lives, but in order to embrace the Godliness which surrounds us, we should strive to combat this negativity at every opportunity. In order to be intimate with the Divine, we should approach every day of our lives and every encounter with any person with the attitude that it's all an opportunity to see the beauty that life has to offer. We should view each day as an undeserved gift, and who doesn't love a freebie?

Isaiah says it all when he writes, "When you go out in joy, you'll arrive in peace." He is teaching us that the best antidote to help fight negativity is joy. By starting each day of our lives with joy, the negativity in our lives can be eliminated. We will realize just how petty so many of the things that bother us really are, and we'll find that there is room for everyone.

Then we will be granted peace and will come to realize what is really important in life. We will see how life was meant to be lived before the snake came into Adam and Eve's lives. We will see "that everything that God made is very good".

By Rabbi Ron Jawary

HALAKHOT DE LA SEMAINE

Mayim Aharonim (Suite)

Après avoir fait Mayim Aharonim, il faut éviter de parler de choses inutiles et commencer immédiatement le Birkat Hamazone.

Pas de berakha

On ne récite pas de berakha en faisant Mayim Aharonim car la raison principale de cette obligation n'est pas une « sanctification » mais plutôt une précaution par rapport au danger du sel provenant de Sodome, comme nous l'avons déjà expliqué.

